

Arrondissement de Lens

**MAIRIE DE FOUQUIÈRES-LEZ-LENS**
62740**03.21.77.37.47****03.21.49.33.40**

NOTE DE PRÉSENTATION
BREVE ET SYNTHETIQUE

ANNEXEE AU BUDGET PRIMITIF 2021

(disponible sur le site internet de la Commune)

La Loi NOTRE du 7 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif.

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Le Budget consolidé s'élevant à la somme de **8 977 845 €** est équilibré en recettes et en dépenses.

Le projet de budget primitif 2021 a été bâti sur les bases du débat d'orientation budgétaire, présenté le 18 mars 2021, et dont les membres du Conseil Municipal ont pris acte et adopté (24 POUR 3 CONTRE).

Malgré la conjoncture défavorable, la Commune souhaite conjuguer la stabilité de la pression fiscale, le contrôle rigoureux des dépenses de fonctionnement et la poursuite de la politique d'investissement.

Il n'y a pas d'augmentation du taux des taxes, relevant de sa compétence, soit

Taux du foncier bâti : (Part communale 22,26 % + Part départementale : 28,36 %) : 50,62 %
Taux du foncier non bâti : 89.71 %

Compte tenu de la réforme de la fiscalité directe locale, les taux communaux de taxe d'habitation sont gelés en 2021 à hauteur des taux de 2019, soit 12.82 %.

Le budget primitif 2021 repose sur une gestion rigoureuse des dépenses, et des engagements pluriannuels envisagés comme suit :

- Poursuite de la rénovation de l'éclairage public et du programme d'effacement des réseaux,
- Poursuite de la rénovation de la voirie et des trottoirs,
- Poursuite de la réalisation de parkings de proximité et écologiques,
- Poursuite de la réalisation de mesures facilitant l'accessibilité de la voirie et des bâtiments publics,
- Poursuite du développement d'aires sportives de nature,
- Poursuite de l'aménagement de la Mairie annexe rue Uriane Sorriaux,
- Poursuivre la mise en place de vidéo protection par quartier
- Construction du centre socio-culturel,

- Aménagement du bâtiment situé sur la friche 6/14,
- Crédit d'un espace dédié aux adolescents
- Crédit d'un second bâtiage.

Les dotations Etat n'étant pas encore connues à la date d'établissement du budget, la Dotation Globale de Fonctionnement de l'année 2021 a été estimée au même niveau que l'année 2020.

Le budget a été présenté sans la reprise des résultats de l'année 2020.

La Commune n'est pas endettée et n'a souscrit aucun emprunt.

Les perspectives sont proposées dans l'hypothèse où les dotations de l'Etat seraient maintenues dans leurs montants actuels. Le budget communal reste tributaire de l'évolution de la fiscalité locale. Néanmoins, la volonté de la majorité municipale est de poursuivre son action en privilégiant l'école et la formation, l'urbanisme et l'environnement, l'emploi et la solidarité, la vie associative, la valorisation du patrimoine communal.

BUDGET PRINCIPAL 2021

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre à **7 848 014 €** soit un budget en hausse de 25,85 % par rapport au budget primitif 2020.

Le budget de fonctionnement permet à la Collectivité d'assurer le quotidien, la section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant des services.

Recettes :

Les recettes, d'un montant de 7 848 014 € se répartissent par chapitre, comme suit :

CHAPITRE	CREDITS 2021
013 - Atténuation de charges	40 000,00 €
70 - Produits des services, du domaine ...	144 856,65 €
73 - Impôts et Taxes	2 847 542,00 €
74 - Dotations et participations	3 125 571,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	164 010,00 €
77 - Produits exceptionnels	20 000,00 €
78 - Reprise sur provisions	1 500 000,00 €
042 - Opérations d'ordre	6 034,35 €
TOTAL	7 848 014,00 €

Les deux postes les plus importants des recettes sont constitués d'une part, au chapitre 73, par l'encaissement des impôts et taxes, d'autre part au chapitre 74, par les dotations et participations de l'Etat essentiellement.

Le chapitre 013 comprend notamment les remboursements de rémunérations et charges du personnel, suite aux arrêts maladie et accidents de travail.

Le chapitre 70 concerne les produits des services, du domaine... Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués par les familles pour la restauration scolaire, les AIC, l'école de musique, les centres de loisirs, les concessions au cimetière.... Sont compris aussi les redevances d'occupation du domaine public payées par ERDF, GRDF, ORANGE ...

Le chapitre 75 concerne les autres produits de gestion courante, l'essentiel des recettes de ce chapitre est constitué par l'encaissement des locations (immeubles, salles municipales).

Le chapitre 77 comprend les remboursements des sinistres par les assurances.

Le chapitre 78 comprend la reprise des provisions liées au contentieux Territoires 62.

Le chapitre 042 concerne les opérations d'ordre budgétaires.

Dépenses :

CHAPITRE	CREDITS 2021
011 - Charges à caractère général	1 582 110,00 €
012 - Charges de personnel	2 839 500,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	591 804,00 €
67 - Charges exceptionnelles	1 813 769,00 €
023 - Virement à l'investissement	875 500,00 €
042 - Opérations d'ordre	145 331,00 €
TOTAL	7 848 014,00 €

Le chapitre 011, dépenses à caractère général, regroupe pour l'essentiel les charges de fonctionnement des structures des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, frais d'affranchissement, livres de bibliothèque, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, voiries, espaces verts, les impôts et taxes payés par la commune, les primes d'assurances, les contrats de maintenance et entretiens de matériels, les honoraires de géomètres,...

Le chapitre 012 regroupe toutes les dépenses de personnel (rémunérations et charges sociales).

Le chapitre 65, autres charges de gestion courante, comprend entre autres, les indemnités versées aux élus et les charges, les subventions de fonctionnement versées aux associations, les subventions versées au CCAS et à la Caisse des Ecoles.

Le chapitre 67 comprend le versement à Territoires 62 de la moitié du déficit de trésorerie de l'opération reprise dans la délibération n°2 de la réunion du Conseil Municipal du 18 décembre 2020, les allocations versées aux enfants poursuivant leurs études, ainsi que les subventions versées exceptionnellement aux associations.

Le chapitre 042 correspond aux écritures d'ordre budgétaires.

Le chapitre 023, virement à la section d'investissement, contribue à l'autofinancement de la section d'investissement à hauteur de **875 500,00 €**.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement, liée aux projets de la ville à moyen ou long terme, s'équilibre à **1 129 831,00 €**.

Recettes :

CHAPITRE	CREDITS 2021
10 - Dotations, fonds divers	30 000,00 €
165 - Dépôts et cautionnements reçus	1 500,00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	875 500,00 €
040 - Opérations d'ordre budgétaires	145 331,00 €
041 - Opérations d'ordre patrimoniales	77 500,00 €
TOTAL	1 129 831,00 €

Les recettes sont constituées de dotations (ex. taxes d'aménagement), des recettes d'amortissements et autres recettes d'ordre. Figure aussi le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

Dépenses :

CHAPITRE	CREDITS 2021
21 - Immobilisations corporelles	15 000,00 €
23 - Immobilisations en cours	1 031 296,65 €
040 - Opérations d'ordre	6 034,35 €
041- Opérations d'ordre	77 500,00 €
TOTAL	1 129 831,00 €

Les chapitres 21 et 23 concernent essentiellement les aménagements de terrains, la réalisation de zones de loisirs, les travaux de rénovation de l'éclairage public, les travaux d'effacement des réseaux, les travaux de voirie, trottoirs et parkings, les travaux dans les bâtiments scolaires et autres bâtiments de la commune, l'acquisition de matériel informatique, technique, ou de voirie.

Les grandes orientations ont été précisées lors du débat d'orientation budgétaire.

BUDGET DE LA ZONE INDUSTRIELLE 2021

Ce budget s'équilibre à la somme de **40 000.00 €** répartie comme suit :

- Section de fonctionnement, recettes et dépenses pour 40 000.00 €.
Les recettes proviennent essentiellement de la location des surfaces commerciales et les dépenses concernent les travaux d'entretien des immeubles concernés.
- Section d'investissement, recettes et dépenses : néant en 2021.

BUDGET « ENERGIES RENOUVELABLES » 2021

Ce budget s'équilibre à la somme de **10 000 €** en section de fonctionnement. Les recettes proviennent de la revente à EDF, de la production d'électricité des panneaux photovoltaïques installés sur des bâtiments de la commune.

Il n'y a pas de section d'investissement.